

Assia HARMLI
Avocat au Barreau de Thonon-les-Bains



Master 2 Droit du Dommage Corporel

**CONSTITUTION EN LIEU ET PLACE PAR DEVANT LE TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE THONON LES BAINS**

Tribunal judiciaire de Thonon-les-Bains

RG 16/00355

Maître HARMLI Assia

Avocat au barreau de Thonon-les-Bains

Demeurant 219 Rue Laszlo Biro – 74160 ARCHAMPS

DECLARE A :

- **Me Me Lucie DIJOUX, Avocat au Barreau d'Annecy**

Avocat de : Syndicat des copropriétaires « LE CLOS GREFFIER »

- **Me René AZEMA, Avocat au Barreau de Thonon-les-Bains**

Avocat de : SCI « BR »

Qu'elle a charge et pouvoir d'occuper, se constitue en remplacement de Maître Georges RIMONDI, Avocat au Barreau de Thonon-les-Bains et occupera par devant le Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains, dans le cadre de la présente procédure pour :

-Madame Naziha CHERGUI épouse AYACH, demeurant 121 rue de Lausanne - 1202 - GENEVE (CH)

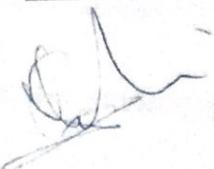
harmli.avocat@gmail.com
219 Rue Laszlo Biro – 74160 ARCHAMPS
tel : 06.18.00.02.64

Membre d'une association agréée, le paiement des honoraires par chèque est accepté

Sans approbation de la demande, mais au contraire sous la réserve la plus expresse de tous moyens de nullité, exception de forme et de fond et de tous autres droits.

SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Harmli".

harmli.avocat@gmail.com
219 Rue Laszlo Biro - 74160 ARCHAMPS
tel : 06.18.00.02.64

Membre d'une association agréée, le paiement des honoraires par chèque est accepté

Généré le 15/03/2021 09:21 CET

Message reçu

Expéditeur : cciref.tgi-thonon-les-bains@justice.fr
Destinataires : 109972.harmliassia@avocat-conseil.fr
Cc : 097968.dijouxlucie@avocat-conseil.fr
Reçu le : 15/03/21 08:44
Objet : Refus du message : Président [16/00355] 12/03/2021 <CONS>
Constitution avocat
Taille : 1 ko



Motif de refus : le dossier en référé est terminé depuis 2016. bien cordialement

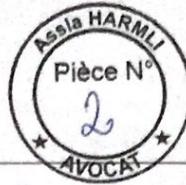
Bonjour

Ci-joint ma constitution en remplacement de Me RIMONDI pour Madame CHERGUI épouse AYACH.

Je suis avocat postulant et Me LARDILLIER est avocat plaignant

Cordialement

Me Assia HARMLI



Message reçu



Expéditeur : cciref.tgi-thonon-les-bains@justice.fr
Destinataires : 109972.harmliassia@avocat-conseil.fr
Reçu le : 15/03/21 10:39
Objet : Avis de réception 331871 du message 384817 : Re: Refus du message : Président [16/00355] 12/03/2021
Taille : 2 ko

PJ : ordonnance de prorogation de délai.pdf

Nous accusons réception de votre courriel du 15/03/2021 à 10:31 dont l'objet est :

Re: Refus du message : Président [16/00355] 12/03/2021 <CONS> Constitution avocat
Bonjour

L'expertise est pourtant prorogée par le juge des référés.

Je vous prie de trouver ci-joint une ordonnance de prorogation de délai rendue le 2 février 2021 que mon confrère, Me RIMONDI, a reçu.

Merci de prendre en compte ma constitution ou m'indiquer que faire dans ce dossier pour que le changement de Conseil soit pris en compte par la juridiction.

Me Assia HARMLI

---- En reponse au message suivant ----

undefined

45

**TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE
THONON-LES-BAINS**

**Service du Contrôle des
Expertises**

17 FEV. 2021

*Extrait des minutes du Greffe
du Tribunal Judiciaire de
THONON-LES-BAINS Haute-Savoie*

N° d'expertise : 16/00000276

N° DE RG Affaire : Nazyha CHERGUI épouse AYACH//Syndicat de copropriétaires de l'ensemble immobilier "LE CLOS GREFFIER", S.C.I. "B.R", S.A.R.L. UNI BAR
Ordonnance du 27 Septembre 2016

**ORDONNANCE
DE PROLONGATION DE DELAI**

Nous, François BOURIAUD, Président au Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains,

Vu l'article 279 du Code de Procédure Civile,

Vu l'ordonnance en date du 10 Octobre 2016 désignant Monsieur **Cédric DAVIET** en qualité d'expert, aux lieu et place de Monsieur François MAGNANT,

Vu la lettre de Monsieur **Cédric DAVIET**, sollicitant une prorogation de délai,

PAR CES MOTIFS

Nous, François BOURIAUD, Président, Juge en charge du contrôle des expertises,

Prorogeons jusqu'au 31 Décembre 2021, le délai imparti à Monsieur Cédric DAVIET pour déposer son rapport au Greffe.

Fait à Thonon- les-Bains, le 02 Février 2021

Pour expédition certifiée conforme à l'original
délivrée par nous, Directeur de Greffe du Tribunal
Judiciaire de THONON-LES-BAINS soussigné



A large, flowing handwritten signature of the President, François BOURIAUD, is written across the page.

Le Président,
en charge du contrôle des expertises

Expédition(s) délivrée(s) le : 16/02/2021
à

- M. Cédric DAVIET, Expert
- SELARL ALTERIUS (45)
- Me Lucie DIJOUX (Annecy)
- SELAS RIERA TRYSTRAM AZEMA (44)